Envoyé en préfecture le 01/07/2026
Reçu en préfecture le 01/07/2026
Publié le 02/07/2026
ID : 007-240700864-20260625-2026_128-DE

COMMUNAUTÉ DE COMMUNES

DU RHÔNE AUX GORGES DE L'ARDÈCHE

2 Avenue du Maréchal
LECLERC
07700 Bourg Saint Andéol
Tél : 04 75 54 57 05

Mail : contact@ccdraga.fr

Extrait du registre des délibérations du conseil communautaire
Du 25 juin 2026

Nombre de conseillers : - en exercice : 35 - présents : 24 - votants : 33	L'an deux mille vingt-six, le vingt cinq juin à dix-sept heures trente le conseil communautaire, dûment convoqué le dix huit juin s'est réuni en séance publique au siège de la communauté de communes, avenue du Maréchal Leclerc sous la présidence de Madame Françoise GONNET TABARDEL, Présidente.
ARCHAMBAULT Daniel est élu secrétaire de séance	***Titulaires présents :*** **GONNET TABARDEL Françoise ; CHABANIS Alexandre ; DI LUNA Kevin ; BAUR Francis ; SCHOCH Béatrice ; LACROIX Luc ; GUINAULT Thérèse ; COAT Jean-François ; RIFFARD-VOILQUE Martine ; LAFONT Agnès ; MATHON Christophe ; ARMAND Marion ; FUMAT Amélie ; ARCHAMBAULT Daniel ; BRAVAIS Jean-Luc ; LAURENT Jérôme ; MICHAUD Christiane ; PUJUGUET-GUIGUE Brigitte ; ALLEGRE Clément ; CHAUTARD Olivier ; CHAZAUT Bernard ; DUMARCHE Brigitte ; HALLYNCK Dominique; DEVE COLLETTE Alexandra.** ***Absents excusés ayant donné procuration*** **: MATTEI Martine (procuration à RIFFARD-VOILQUE Martine) ; MAUBERT SEPULVEDA Annie (procuration à GONNET TABARDEL Françoise) ; SABATIER Sylvie (procuration à MICHAUD Christiane) ; PORQUET Céline (procuration à COAT Jean François) ; MAUBERT Jean Pierre (procuration à BAUR Francis) ; PRADIER-LAGET Jerôme (procuration à LAURENT Jérôme) ; PALMIER Kévin (procuration à FUMAT Amélie) ; HAUSHERR François (procuration à LAFONT Agnès) ; ROUX Diane (procuration à SCHOCH Béatrice)** **Absents : DUBOIS Damien ; CHEBOUKI Mouloud**
Délibération N° 2026-128	***Votes*** : - Pour :33 - Contre :0 - Abstentions :0

Objet : Rapport d'activités année 2025

Vu

- L'article L.5211-39 du Code Général des Collectivités Territoriales

Envoyé en préfecture le 01/07/2026
Reçu en préfecture le 01/07/2026
Publié le
ID : 007-240700864-20260625-2026_128-DE

Considérant :

- Que la présidente de la CC DRAGA doit adresser avant le 30 Septembre au Maire de chaque commune membre un rapport retraçant l'activité de l'année écoulée
- Que ce rapport doit être présenté par le Maire à son conseil municipal lors d'une séance publique au cours de laquelle les délégués communautaires sont entendus.

LE CONSEIL COMMUNAUTAIRE
Après en avoir délibéré à l'unanimité

- **Prend acte** de la présentation du rapport annuel 2025 retraçant l'activité de la CC DRAGA
- **Demande** à la Présidente de l'adresser à chaque maire des communes membres

Le secrétaire de séance
M. ARCHAMBAULT Daniel

Fait les jours, mois et an susdits,
Pour extrait certifié conforme
La Présidente certifie sous sa responsabilité
Le caractère exécutoire de cet acte

La Présidente
Françoise GONNET TABARDEL